





Communiqué de presse, 8 avril 2020

## Covid-19

Transport & logistique : la survie de la chaîne transport et logistique en jeu

Maillon indispensable au cœur de la gestion de cette crise, le secteur du Transport routier de marchandises & de la Logistique est totalement mobilisé depuis plus de 3 semaines pour assurer l'approvisionnement des Français. En responsabilité, les entreprises s'efforcent de maintenir leur activité malgré de très grandes difficultés et une inquiétude grandissante sur le terrain. Avec plus de 70% des entreprises en arrêt partiel ou total de leur activité, c'est la continuité même de la chaîne logistique qui est en jeu actuellement. Par la voix de ses trois organisations professionnelles (OTRE, FNTR, Union TLF), le secteur lance un appel aux pouvoirs publics pour la mise en place de mesures dédiées de soutien notamment en termes de trésorerie. Avec un double enjeu : permettre aux entreprises de résister au choc maintenant mais également anticiper la reprise d'après-crise.

Alors que le Président de la République a lui-même salué « ces femmes et ces hommes de la deuxième ligne » que constituent les transporteurs et les logisticiens, la réalité sur le terrain est source d'une réelle inquiétude pour les professionnels.

Le début du confinement, survenu il y a 3 semaines maintenant, a généré des pics de consommation dans l'alimentaire et un report massif de la consommation hors-foyer vers la grande distribution. Certaines entreprises de transport sont ainsi en sur-régime avec des équipes exsangues pour absorber les besoins en produits de première nécessité des 67 millions de Français.

Des pans entiers de l'économie française se sont, quant à eux, arrêtés ayant des conséquences très lourdes pour les entreprises de transport et de logistique. Aujourd'hui, 70% d'entre elles sont en arrêt partiel ou total de leur activité.

Cette situation paradoxale déséquilibre complètement l'efficacité et la continuité de la chaîne d'approvisionnement.

Pourtant les entreprises, soucieuses de garantir ce service vital dans la gestion de cette crise, continuent de travailler, accumulant des pertes en raison d'importants surcoûts (retours à vide, coûts des heures supplémentaires du fait de l'extension des temps de conduite et du travail du dimanche et jours fériés, surcoûts liés aux achats des produits sanitaires et de protection).

C'est à cette double problématique que l'Etat doit aujourd'hui répondre avec des mesures spécifiques pour le secteur.

« Nous tenons mais jusqu'à quand ? Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique doivent entendre et comprendre que sans appui concret au secteur, les entreprises ne tiendront pas, déposeront le bilan les unes après les autres, et ne pourront pas assurer la reprise d'après-crise. » expliquent les trois organisations professionnelles du secteur, FNTR, OTRE et l'Union TLF.

## Des mesures urgentes et dédiées :

Or dans cette crise longue, il est primordial de ne pas hypothéquer la reprise de l'économie en sacrifiant le maillon essentiel du transport et de la logistique dont toutes les industries et commerces auront besoin pour redémarrer.

Aussi, les professionnels du transport et de la logistique demandent aux pouvoirs publics 4 mesures de soutien pour pallier les trésoreries exsangues :

- La mise en place d'une procédure efficace pour lutter contre les retards de paiements et délais de paiement abusifs,
- L'anticipation du remboursement partiel de la TICPE accordée aux transporteurs routiers pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2020, calculé sur un pourcentage de la consommation de l'entreprise du semestre précédent ou à défaut, un remboursement au trimestre,
- La finalisation urgente des travaux en cours de mise en œuvre d'une carte d'achat de carburant taxé au taux du gazole professionnel, permettant aux transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs de réduire le portage de trésorerie lié à la périodicité semestrielle du remboursement partiel de TICPE et en tenant compte des modes de distribution utilisés (stations-services, cuves privatives) et des motorisations,
- Le report au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la diminution programmée de 2 €/hl, soit deux centimes par litre du remboursement partiel de TICPE sur le gazole professionnel des transporteurs routiers instaurée par le Projet de Loi de Finances 2020.

Toutes les discussions actuelles et à venir sur la future relance de l'activité économique doivent maintenant intégrer les représentants du transport routier de marchandises et de la logistique, car les organisations professionnelles constatent et regrettent l'absence d'échanges réguliers avec le Ministère de l'Economie et des Finances, contrairement aux autres filières dites stratégiques.

## **Contacts presse:**